Couche d'ozone : quinze ans de perdus

Autor(en): **Longet, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 844

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023169

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONSEIL NATIONAL

Le vert en trompe-l'oeil

■ *(jd)* **Quatre jours après la publication des dernières données sur l'état des forêts helvétiques, le Conseil national, à l'appel nominal, a maintenu le tronçon de la N4 à travers le Knonau, une vallée agricole au sud de Zurich, malgré l'opposition populaire exprimée en votation cantonale. Léon Schlumpf a assuré que le Conseil fédéral prenait très au sérieux la pollution de l'air, mais a néanmoins conclu qu'une interruption dans un réseau routier national de 1900 km était impensable.**

Lors d'une récente séance du Grand Conseil zurichois, toutes les propositions suscitées par la catastrophe de Tchernobyl et portant sur les économies d'énergie ont été rejetées par la majorité des députés ; motif : elles enfonceraient des portes ouvertes.
Dans sa déclaration devant l'Assemblée fédérale sur la catastrophe de Sandoz-Schweizerhalle, le Gouvernement - certains observateurs y ont vu la patte de Kurt Furgler -, après avoir constaté que la technique n'a pas seulement facilité notre vie dans bien des domaines, mais qu'elle a aussi fait croître les risques, s'est cru obligé de chanter les louanges de la chimie et de l'industrie pharmaceutique : progrès, potentiel de recherche, emplois, bien-être. Comme si la pollution du Rhin était le prix à payer pour ces bienfaits.
Trois réactions, trois discours qui vont se multiplier lorsqu'il s'agira d'affronter les problèmes liés à la protection de l'environnement. Sur les principes, un large accord : comment faire autrement et puis, ça ne coûte rien. Sur les modalités pratiques, sur les actions concrètes à entreprendre, soit une autosatisfaction qui cadre mal avec les problèmes réels, soit le prétexte de priorités intangibles - le réseau routier tel que projeté il y a 25 ans par exemple - ou des contraintes incontournables, économiques notamment.
Au moment où tous les partis politiques peignent leur enseigne en vert, il importe de gratter le vernis pour démasquer les discours creux et dénoncer les incohérences. Si les prochaines élections, à tous les niveaux, pouvaient être l'occasion d'exiger des candidats qu'ils prennent des engagements substantiels, précis, elles retrouveraient alors leur fonction centrale, à savoir la manifestation d'un choix politique responsable. Les députés que le peuple enverra l'année prochaine siéger à Berne devront être capables de répondre précisément à des questions concrètes du type : "voulons-nous faire quelque chose pour l'environnement, combien cela va-t-il coûter, qui est prêt à payer ?" Le reste ne paraît que de peu d'importance.

COUCHE D'OZONE

Quinze ans de perdus

■ *(rl)* Après Tchernobyl, Sandoz et le dernier rapport Sanasilva, voilà pour compléter le tableau que la couche d'ozone, celle qui haut dans la stratosphère exerce l'indispensable fonction de modérer l'ardeur des rayons ultra-violets, fond à vue d'oeil !
A en croire les médias, on se serait tout juste aperçu de la gravité du danger. En réalité, de nombreux cris d'alarme se sont succédé depuis 15 ans. On avait, simplement, réussi à les étouffer.
C'est en effet en 1973 que deux chercheurs américains annoncent que les gaz, utilisés notamment comme propulseurs dans les bombes aérosols, finissent par atteindre la stratosphère et y agressent les molécules d'ozone. Ces travaux connaissent alors un grand retentissement international, et un vaste mouvement d'opinion exige le retrait de ces gaz, les fréons. En 1979, la Suède interdit leur production. D'autres pays s'apprêtent à suivre. Pas la Suisse ! L'Office fédéral de la santé publique est d'avis qu'une interdiction dans notre pays n'apporterait pas une solution valable à un problème qui est mondial. Le Conseil fédéral répond au Vaudois G. Baechtold qu'il n'est pas certain que les hypothèses pessimistes se révèlent exactes. Et la Conseillère nationale Amélia Christinat voit sa motion demandant l'interdiction des fréons transformée en inoffensif postulat ; au moment où l'Académie américaine des sciences déclare qu'au rythme actuel d'émission, d'ici l'an 2010, 8% de la couche d'ozone aura disparu ; que par ailleurs la persistance des fréons dans la stratosphère n'est pas de 10 ans comme on l'avait cru mais de 30. ... Peine perdue, les temps ne sont plus à l'écologie.
Aujourd'hui, sur le plan international, les tractations n'ont toujours pas abouti. Dans l'intervalle, notre pays s'est doté d'une législation de protection de l'environnement. La toute nouvelle ordonnance sur les substances comprend même un chapitre spécial sur les aérosols. Mais la déception est grande quand on y lit qu'aucune intervention n'est envisagée tant que la consommation de fréons ne dépasse pas, pour deux années consécutives, 6000 tonnes par an. Ce qui est très exactement le double de la consommation de 1982 ! et qui nous ramène aux valeurs de 1977, jugées alors tout à fait excessives !
Le premier jour de la session d'hiver qui vient de s'ouvrir, Amélia Christinat est revenue à la charge. Pour son interpellation urgente demandant l'interdiction des fréons, elle peut reprendre presque mot pour mot sa motion de 1979...